



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNES d'ANNECY et d'EPAGNY METZ-TESSY

Projet de doublement de la RD 3508 entre l'échangeur de Gillon et l'hôpital

Avis d'ouverture d'une enquête publique unique

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire des communes d'Annecy et d'Epagny Metz-Tessy, une enquête publique unique et sur l'étude d'impact y afférant:

- à la demande de déclaration d'utilité publique du projet de doublement de la RD 3508, sur une longueur de 2,3 km, sur les communes d'Epagny Metz-Tessy et d'Annecy, entre l'échangeur de Gillon et l'échangeur de l'hôpital ;
- à la demande de classement en route express d'une section de la RD 3508 ;
- à la demande de mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la commune d'Epagny Metz-Tessy.

La décision qui pourra être adoptée à l'issue de cette enquête sont : un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la réalisation de doublement de la RD 3508, sur une longueur de 2,3 km, sur les communes d'Epagny Metz-Tessy et d'Annecy, entre l'échangeur de Gillon et l'échangeur de l'hôpital, emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme d'Epagny Metz-Tessy et le classement en route express d'une section de la RD 3508.

Cette enquête se déroulera **du lundi 9 avril 2018 au lundi 14 mai 2018 inclus**.

La commission d'enquête est composée des personnes suivantes, désignées par monsieur le président du Tribunal Administratif de Grenoble :

- Monsieur Jean-François DUBOSSON, président de la commission d'enquête, agrégé en architecture honoraire ;
- Monsieur Jacky DECOOL, membre titulaire, officier de police en retraite ;
- Monsieur François MARIE, membre titulaire, inspecteur général de l'administration du développement durable en retraite;

Elle siègera à la mairie d'Epagny Metz-Tessy. Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairies de :

Epagny Metz-Tessy

Site d'Epagny les :

- lundi 9 avril 2018, de 14h30 à 17h30,
- lundi 14 mai 2018, de 14h30 à 17h30,

Site de Metz-Tessy les :

- lundi 23 avril 2018, de 14h00 à 17h00,
- mercredi 2 mai 2018, de 9h00 à 12h00,

Annecy les :

- samedi 21 avril 2018, de 9h00 à 12h00,
- vendredi 4 mai 2018, de 15h00 à 18h00.

afin de recevoir leurs observations.

Consultation du dossier d'enquête

Un dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera déposé en mairies d'Annecy, et d'Epagny Metz-Tessy, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, soit en :

mairie d'Annecy :

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00,

mairie d'Epagny Metz-Tessy :

site d'Epagny

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00,

site de Metz-Tessy

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 11h30 (hors vacances scolaires).

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie www.haute-savoie.gouv.fr

- pointer le curseur sur : *Publications* pour faire apparaître le menu déroulant puis cliquer sur :
 - *Enquêtes publiques et avis ;*
 - *Enquêtes publiques 2018.*

Poste informatique

Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique qui sera mis à disposition :

- au siège du conseil départemental de la Haute-Savoie, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 (*Hôtel du Département, 1, rue du 30ème régiment d'infanterie, 74000 Annecy*),
- à la mairie de Epagny Metz-Tessy, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00,
- à la mairie d'Annecy, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Ce dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête.

Observations du public

Un registre d'enquête unique sera ouvert, coté et paraphé par le président de la commission d'enquête. Il sera déposé en mairies d'Annecy et d'Epagny Metz-Tessy (site d'Epagny et site de Metz-Tessy), afin que le public puisse y déposer ses observations.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête en mairie d'Epagny Metz-Tessy, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : <https://www.hautesavoie.fr/enquetes-publiques>, ou à partir d'un lien sur le site : www.haute-savoie.gouv.fr.

Les observations du public reçues par courrier électronique, transmises par voie postale ou écrites et reçues par la commission d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie www.haute-savoie.gouv.fr, et sur le site <https://www.hautesavoie.fr/enquetes-publiques>.

Les observations du public sont également communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Rapport du commissaire-enquêteur

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour rendre :

- un rapport unique, qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies,
- et dans des documents séparés, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises. Il précisera si ses conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée en mairies d'Annecy et d'Epagny Metz-Tessy, Filliere, et à la préfecture de la Haute-Savoie (DRCL). Ils seront également consultables par voie dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie ainsi que sur le site internet de l'enquête publique.

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La communication du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être faite à toute personne en présentant la demande à Monsieur le préfet de la Haute-Savoie.

Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Guillaume DOUHERET